



Admission en formation conduisant au Diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture

NOTICE D'INFORMATIONS

relative à l'épreuve de sélection pour l'entrée en formation en filière

Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture Cursus complet - partiel - passerelle



7 boulevard des Nations 68093 MULHOUSE Cedex

2: 03 89 32 46 46

Directrice IFAP

Muriel BRINGUET

mbringuet@arfp.asso.fr

Assistante Administrative IFAP **Belmira GOMES DE MIRANDA** bgomes@arfp.asso.fr



Rentrée JANVIER 2026

Note à	l'attention	du candidat
--------	-------------	-------------

Vous venez de retirer un dossier d'inscription pour l'admission en formation conduisant au diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture à l'institut de formation du Centre de Réadaptation de Mulhouse pour la rentrée de JANVIER 2026.

Lisez attentivement les informations qui suivent, elles vous permettront de constituer votre dossier d'inscription dans les meilleures conditions.

Nous vous invitons à envoyer votre dossier complet 15 jours avant la date de clôture afin de pouvoir éventuellement régulariser les pièces manquantes ou non conformes.

Conformément aux arrêtés du 7 avril 2020 modifié par l'arrêté du 12 avril 2021 et du 10 juin 2021 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'État d'Auxiliaire de Puériculture

INSCRIPTION

Ouverture des inscriptions	21 JUILLET 2025								
Clôture des inscriptions pour les candidats se présentant aux épreuves de sélection.									
Conditions générales	Aucune condition de diplôme n'est requise pour se présenter à la formation conduisant au D iplôme d' É tat d' A uxiliaire de P uériculture. Être âgé de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation.								
Candidats résidant dans les départements ou territoires d'outre-mer ou à l'étranger	l l'étranger l'institut neut organiser l'énreuve d'admission (entretien) par l								

Pas de clôture des inscriptions :

pour les agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction hospitalière et agents de service relevant de la formation hospitalière continue justifiant d'une ancienneté de services cumulée d'au moins un an en équivalent temps plein effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes. Ils sont dispensés de l'épreuve de sélection et sont directement admis en formation sur décision du directeur de l'institut de formation. Un minimum de 20% des places autorisées par la Région Grand Est sont réservées à ces candidats. Sur dossier, voir liste des pièces à fournir page 5.

Liste des diplômes permettant un allégement de la formation – Pour les candidats titulaires d'un diplôme nommé ci-dessous, l'institut met en place un parcours de formation partiel et individualisé :

CAP AEPE - CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance

DEAS - Diplôme d'État d'Aide-Soignant

BAC PRO ASSP - Baccalauréat professionnel "Accompagnement Soins et Services à la Personne"

BAC PRO SAPAT - Baccalauréat professionnel spécialité "Services aux personnes et aux territoires"

ASMS - Titre professionnel d'agent de service médico-social

ADVF - Titre professionnel d'assistant de vie aux familles

DEAES - Diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social

DARM - Diplôme d'assistant de régulation médicale

DEA - Diplôme d'État d'ambulancier

Les dossiers et les pièces à fournir sont à adresser :

À l'Institut de Formation d'Auxiliaire de Puériculture du CRM À l'attention de Belmira GOMES DE MIRANDA 7 boulevard des Nations 68093 Mulhouse Cedex

Les dossiers incomplets ne seront pas pris en considération.

PIECES A FOURNIR

Pour les candidats se présentant **AUX EPREUVES DE SELECTION**

Fiche d'inscription dûment remplie, datée et signée, avec une photo d'identité agrafée

- RQTH (copie de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé)
- Photocopie lisible, recto verso de la carte nationale d'identité, du passeport ou d'un titre de séjour
- Curriculum vitæ détaillé du candidat
- Lettre de motivation manuscrite
- Document manuscrit, deux pages maximum :
 - décrivez les éléments du contexte de la situation personnelle ou professionnelle retenue ou de votre projet professionnel (précisez les grandes lignes de la situation ou du projet professionnel)
 - ✓ expliquez les liens entre votre (vos) expérience(s), la formation et le métier d'auxiliaire de puériculture, les valeurs professionnelles
- Selon la situation du candidat, la copie des originaux de ses diplômes ou titres traduits en français
- Le cas échéant, la copie de ses relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires
- Selon la situation du candidat, les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs)
- Pour les ressortissants hors Union Européenne, un titre de séjour valide pour toute la période de formation
- Tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'auxiliaire de puériculture

PIECES A FOURNIR

Pour les <u>AGENTS DES SERVICES HOSPITALIERS</u> et les <u>AGENTS DE SERVICE</u>

Fiche d'inscription dûment remplie, datée et signée, avec une photo d'identité agrafée

- RQTH (copie de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé)
- Photocopie lisible, recto verso de la carte nationale d'identité, du passeport ou d'un titre de séjour
- Curriculum vitæ détaillé du candidat
- Attestation de travail (relatif à une ancienneté de services cumulée d'au moins un an au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes)

Vous avez besoin de renseignements complémentaires, vous pouvez nous contacter

Belmira GOMES DE MIRANDA – poste 4771

203 89 32 46 46 - BGomes@arfp.asso.fr

Appels du lundi au vendredi de 8h45 à 11h45 - mardi et jeudi de 13h30 à 16h30

*Document manuscrit, <u>deux pages maximum</u> : décrivez les éléments du contexte de la professionnel (précisez les grandes lignes de la situation ou du projet professionnel), e métier d'auxiliaire de puériculture, les valeurs professionnelles		
NOM de NAISSANCE :	Prénoms :	Page 1 sur 2

١	IC	A	1	d	е	٨	I/	AI:	SS	SA																										ge	2	S	ur	2	
		-	ľ		-					-		- 1	 -		 -		-		-		 -			 		-	 		 			 -									-
			٠		٠	٠				٠	٠					٠		٠	٠			٠	٠		٠		-	٠							٠						٠
										ĺ								Ī											 						i						
										•	•											•	•	 				•	 	-											
																																									٠
																																									٠
 -										٠								٠							-				 	-					 ٠						٠
										٠															-				 	-					 ٠			-			
																													 					= -							
										ĺ								ĺ							ĺ										 ĺ						
																		i							i										 i						
 -					•											•			•			•			•			•	 	-			•		i						
 -					•					•						•			•			•			-			٠	 	-	 •		٠								
			٠							٠	٠					٠		٠							٠										 ٠						٠
			٠							٠			 -		-										٠	-			 		 ٠	 -	٠		 ٠			-			
																									٠				 						 ٠						

MODALITES DES EPREUVES DE SELECTION

La sélection des candidats est effectuée par un jury de sélection sur la base d'un dossier et d'un entretien (15 à 20 minutes) destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidats à suivre la formation.

RESULTATS

À l'issue de l'étude des dossiers, le jury établit une liste de classement en fonction de la capacité d'accueil autorisée par la Région Grand Est.

La liste des candidats déclarés admis est affichée à l'Institut au CRM dans le respect des conditions en vigueur de communication des données personnelles des candidats.

Date d'affichage des résultats <u>4 DECEMBRE 2025 – 10 heures</u>

Chaque candidat est informé personnellement par écrit de son inscription sur la liste.

Il dispose d'un délai de 7 jours ouvrés pour valider son inscription.

Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone

CAPACITE D'ACCUEIL

15 élèves (annuel)

RENTREE

Rentrée: 12 JANVIER 2026 (date à confirmer ultérieurement)

CONNAISSANCES ET APTITUDES ATTENDUES POUR SUIVRE LA FORMATION CONDUISANT AU DIPLOME D'ETAT D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

Conformément à l'article 3 de l'arrêté du 7 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'État d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture sont admis dans la formation « dans la limite de la capacité d'accueil autorisée en application de l'article 5, les candidats possédant les connaissances et aptitudes requises suffisantes pour suivre la formation, conformément aux attendus nationaux définis en annexe de l'arrêté ».

Les attendus et critères nationaux sont les suivants :

Attendus	Critères									
Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide	Connaissances dans le domaine sanitaire, médico-									
à la personne, notamment en situation de vulnérabilité	social, social ou sociétal									
	Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit									
Qualités humaines et capacités relationnelles	Aptitude à entrer en relation avec une personne et à									
	communiquer									
	Aptitude à collaborer et à travailler en équipe									
Aptitude en matière d'expression écrite et orale	Maîtrise du français et du langage écrit et oral									
Apritude en matiere d'expression écrité et orate	Pratique des outils numériques									
Capacités d'analyse et maîtrise des bases de	Aptitude à élaborer un raisonnement logique à partir de									
l'arithmétique	connaissances et de recherches fiables									
t antimetique	Maîtrise des bases de calcul et des unités de mesure									
Capacités organisationnelles	Aptitude d'observation à s'organiser, à priorisé les									
Capacites organisationnettes	activités, autonomie dans le travail									

Les connaissances et aptitudes peuvent être vérifiées dans un cadre scolaire, professionnel, associatif ou tout autre document joint à votre dossier.

ADMISSION EN IFAP

Le bénéfice d'une autorisation d'inscription dans l'une des formations n'est valable que pour l'année scolaire pour laquelle le candidat a été admis.

Par dérogation, le directeur de l'institut de formation peut accorder, pour une durée qu'il détermine et dans la limite cumulée de deux ans. Un report pour l'entrée en scolarité dans l'institut de formation :

- 1° Soit, de droit, en cas de congé pour cause de maternité, de rejet du bénéfice de la promotion professionnelle ou sociale, de rejet d'une demande de congé formation, de rejet d'une demande de mise en disponibilité ou pour la garde d'un enfant de moins de quatre ans ;
- 2° Soit, de façon exceptionnelle, sur la base des éléments apportés par le candidat justifiant de la survenance d'un évènement important l'empêchant de débuter sa formation.

Tout candidat bénéficiant d'un report d'admission doit, au moins trois mois avant la date de rentrée prévue, confirmer son intention de reprendre sa scolarité à ladite rentrée.

À compter de la date de confirmation d'admission par l'institut, les candidats disposent d'un délai de sept jours ouvrés pour valider leur inscription en institut de formation.

L'admission définitive est subordonnée :

- 1° A la production, au plus tard le jour de la rentrée, d'un certificat médical émanant **d'un médecin agréé** attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession à laquelle il se destine ;
- 2° <u>A la production, au plus tard le jour de la rentrée</u>, d'un certificat médical attestant que l'élève remplit **les obligations d'immunisation et de vaccination prévues** le cas échéant par les dispositions du titre le du livre le de la troisième partie législative du code de la santé publique.



Concernant le certificat médical de vaccinations :

- Vaccination contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite (DTP) : obligatoire
- Vaccination contre l'hépatite B : obligatoire
- Vaccination ROR (recommandé)

Compte tenu des délais à respecter entre les différentes vaccinations, nous vous invitons à faire vérifier votre couverture vaccinale.



FICHE DE RENSEIGNEMENTS

FORMATION AUXILIAIRE DE PUERICULTURE – Entrée 12 janvier 2026



À remplir en majuscule

Nom de Famille	Now dillegge	Prénoms
Nom de Famille	Nom d'Usage	Prenoms
Nationalité	Date de naissance	Age
Lieu de naissance	Département ou Pays	
Adresse		
Ville	Code postal	
Téléphone fixe	Mobile	Adresse e-mail
Situation familiale : (entourez la mention util	e) Célibataire – Marié(e) –Pacsé(e) – Concubin(e) – Veut	f(ve)
	VOTRE SITUATION AU MOMENT DE L'	INSCRIPTION
	Cochez la case correspondante	
□ Lycéen	☐ Classes préparatoires concours	☐ Études ou Formations universitaires ou supérieures
□ Salarié : □ CDD ou □ CDI	☐ Demandeur d'emploi	☐ Aucune activité
Je suis titulaire d'un diplôme permettant un allègeme	ent de la formation :	
□ DEAS Aide-Soignant	☐ Bac ASSP	☐ Bac SAPAT
□ DEA Diplôme d'État d'Ambulancier	\Box ADVF Titre professionnel d'assistante de vie aux far	nilles 🗆 CAP AEPE Accompagnement Éducatif Petite Enfance
□ DARM Diplôme d'Assistante de Régulation Médicale	□ DEAS Diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et S	Social 🗆 ASMS Titre professionnel d'Agent de Service Médico-Social
Je soussigné(e) atteste sur l'honneur l'exactitude des re	enseignements mentionnés sur ce document et la confo	rmité à l'original des copies des diplômes ou attestations jointes.
Fait à :	le Si	gnature :
DOSSIER COMPLET LE :	SIGNATURE DE LA DIRECTION DE L	L'IFAP :